



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture  
Mission interministérielle de coordination

Politiques interministérielles emploi et insertion  
Affaire suivie par Mme Véronique Fournier  
Tél : 04-70-48-33-85  
[veronique.fournier@allier.gouv.fr](mailto:veronique.fournier@allier.gouv.fr)

Moulins, le **22 FEV. 2016**

Monsieur le président,

Par dossier transmis le 18 février 2016, vous avez sollicité l'agrément en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale pour l'entreprise adaptée RECYCLEA à Domérat.

J'ai le plaisir de vous informer que cet agrément est accordé à l'entreprise précitée par arrêté préfectoral ci-joint, pour une durée de 5 ans, en application du décret d'application n°2015-719 du 23 juin 2015 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,



David-Anthony DELAVOËT

Monsieur Jérôme AUCLAIR  
Président  
Entreprise adaptée RECYCLEA  
Ecopôle – ZAC de Maupertuis  
Rue Michel Faye  
03410 DOMERAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture  
Mission interministérielle de coordination  
Politiques interministérielles emploi et insertion

ARRÊTÉ N° 524 / 2016

portant agrément  
en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale

Le Préfet de l'Allier,

- Vu le code du travail et notamment son article L. 3332-17-1 ;
- Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et notamment ses articles 1, 2 et 11 ;
- Vu le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;
- Vu la demande d'agrément présentée le 18 février 2016 par Monsieur Jérôme AUCLAIR, président de l'entreprise adaptée RECYCLEA située à Domérat ;
- Vu l'avis favorable du 18 février 2016 de l'unité départementale Allier de la DIRECCTE Auvergne – Rhône-Alpes ;
- Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale est accordé pour une durée de 5 ans, à compter du 22 février 2016 jusqu'au 21 février 2021, à l'entreprise adaptée RECYCLEA, située à Domérat (03410), n° Siret : 520 335 860 00026 / code APE 3811Z.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le Responsable de l'unité départementale Allier de la DIRECCTE Auvergne – Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 22 février 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL